

Le Président

PACT/ SPOM /UPDU / 2019-49

Nanterre, le

28 MARS 2019

Monsieur,

Par courriel en date du 3 janvier 2019, vous avez attiré l'attention de mes services sur un problème urgent d'insécurité routière pour les cyclistes.

Je vous remercie vivement pour l'intérêt que vous portez à l'action menée par le Département, et vous assure de l'attention partagée pour développer le maillage du réseau cyclable qui atteint, fin 2018, 146 km sur le domaine départemental.

Votre courriel fait suite à un premier échange que vous avez eu avec mes services après la publication d'un article le 17 novembre 2018 sur un blog appelé « Les nouvelles de Fontenay-aux-Roses ». Cet article intitulé « Que fait le Département des Hauts-de-Seine pour la circulation des vélos, à Fontenay ? » évoque d'abord la Promenade des Vallons de la Bièvre en tant qu'espace prévu comme un lieu de promenade et comportant par endroits des cheminements piétons séparés d'une piste prévue pour les vélos.

Dans cet article, vous regrettez que ces deux pistes séparées n'existent que sur une courte section et ne soient pas respectées par les piétons ou les vélos. Vous rappelez ensuite le caractère mixte de cette Promenade sur sa plus grande partie, soulignant que l'essor des déplacements domicile-travail en vélo engendre une circulation de plus en plus importante sur la Promenade des Vallons de la Bièvre qui devient une « autoroute à vélos ». Puis, vous indiquez que le Département refait une piste piétonne déjà bétonnée pour y mettre un revêtement « en gravier » et qu'après les travaux, « comme la signalisation n'a pas changé, les vélos empruntent maintenant aussi la piste piétonne ».

Comme vous l'ont déjà indiqué mes services dans leur réponse à cet article, toutes les allées de la Promenade sont mixtes. Bien qu'il reste encore quelques panneaux dont l'enlèvement est prévu dans le cadre d'une refonte de la signalétique, il n'existe plus d'allées piétonnes ni d'allées cyclables.

Ce choix a été décidé suite au constat de la fréquentation mixte des anciennes allées piétonnes et cyclables, mais également après un accident mortel entre deux cyclistes roulant trop vite sur une ancienne allée cyclable. Pour prévenir ce type de sinistre, des chicanes ou des ralentisseurs ont depuis été installés à chaque traversée de voirie afin de protéger les cyclistes qui réduisent ainsi leur vitesse.

Cette démarche a pour but de pacifier les différents usages sur la Promenade des Vallons de la Bièvre, les réclamations de promeneurs à l'encontre du comportement inadapté de certains cyclistes étant en nette augmentation.

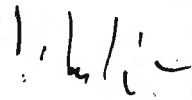
L'article du 17 novembre 2018 évoque aussi l'avenue Jean Moulin qui pourrait constituer une alternative à la Promenade des Vallons de la Bièvre pour les cyclistes. Vous regrettez que la récente requalification de cette voie ait permis la création d'une piste cyclable uniquement d'un côté et n'ait pas prévu l'insertion de bandes cyclables bilatérales.

Comme sur la plupart des voiries départementales, l'aménagement de bandes cyclables bilatérales sur l'avenue Jean Moulin aurait nécessité de renoncer à l'unique file de stationnement prévue dans le cadre de ce projet, dans un contexte où plusieurs bâtiments bordant la voirie ne disposent pas de parking en sous-sol. J'attire votre attention sur le fait que le Département n'est pas le seul décisionnaire du choix d'aménagement dans ce type de projet, n'étant pas gestionnaire du stationnement, et qu'une concertation est systématiquement menée avec les Maires en tant qu'ils détiennent à la fois la police de stationnement et celle de la circulation.

Néanmoins, la Ville de Fontenay-aux-Roses, a fait le choix de limiter la vitesse à 30 km/h, y compris sur les voies départementales, ce qui devrait permettre en principe une cohabitation pacifiée entre les différents usagers de la chaussée. Aussi, je partage pleinement votre point de vue concernant les moyens à mettre en œuvre pour que cette limitation de vitesse soit respectée (radars pédagogiques, synchronisation des feux). Je vous invite donc à vous rapprocher de Monsieur le Maire pour lui faire part de vos propositions et le solliciter au titre de son pouvoir de police, pour leur mise en œuvre.

Enfin, plus généralement, dans votre courriel, vous indiquez qu'aucune sécurisation n'est prévue sur les RD 63 avenue Jeanne et Maurice Dolivet à Fontenay-aux-Roses et RD 63A avenue de la République à Châtillon où rien ne protège les cyclistes, et que tout incite les automobilistes à accélérer. Le Département peut tout à fait envisager des études d'aménagements cyclables sur ces axes mais cela nécessitera de supprimer des places de stationnement. Je vous informe donc que je transmets une copie du présent courrier à Messieurs les Maires de ces deux Communes pour les sensibiliser à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Patrick Devedjian

Monsieur Jean-François Bresse
Animateur du comité d'Habitants Ormeaux-Renards de Fontenay-aux-Roses
jeff.bresse@orange.fr

Copie :

- Monsieur Jean-Pierre Schosteck, Maire de Châtillon
- Monsieur Laurent Vastel, Maire de Fontenay-aux-Roses

Le Président

Réf. : PACT/ SPOM /UPDU / 2019-49

Nanterre, le **28 MARS 2019**

Monsieur le Maire,

M. Jean Picot

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information, copie de la lettre adressée à Monsieur Jean-François Bresse, animateur du Comité d'Habitants Ormeaux-Renards de Fontenay-aux-Roses, relative aux difficultés de circulation des cyclistes sur l'avenue de la République (RD 63).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien - tr

P.D!
Patrick Devedjian

P.J : 1

Monsieur Jean-Pierre Schosteck
Maire de Châtillon
Hôtel de Ville
1, Place de la Libération
92320 Châtillon

Nous contacter par courrier ou téléphone
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex
Tél. : 0806 00 00 92
www.hauts-de-seine.fr

Nous rendre visite
Hôtel du Département
57, rue des Longues Raies
92000 Nanterre

Le Président

Réf. : PACT/ SPOM /UPDU / 2019-49

Nanterre, le **28 MARS 2019**

Monsieur le Maire,

le Maire

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information, copie de la lettre adressée à Monsieur Jean-François Bresse, animateur du Comité d'Habitants Ormeaux-Renards de Fontenay-aux-Roses, relative aux difficultés de circulation des cyclistes sur l'avenue Jeanne et Maurice Dolivet (RD 63).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amitiés

Patrick Devedjian
Patrick Devedjian

P.J : 1

Monsieur Laurent Vastel
Conseiller départemental délégué des Hauts-de-Seine
Maire de Fontenay-aux-Roses
Hôtel de Ville
75, rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses

Nous contacter par courrier ou téléphone
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex
Tél. : 0806 00 00 92
www.hauts-de-seine.fr

Nous rendre visite
Hôtel du Département
57, rue des Longues Raies
92000 Nanterre